

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

Le championnat Interclubs Jeunes de l'Eure est une compétition officielle permanente régie par le Comité Départemental de Badminton de l'Eure (CoDep27), donnant lieu à un classement et à l'attribution de titres annuels.

Le déroulement des matchs est soumis aux règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Chaque club qui participe à ce championnat accepte le présent règlement, et doit être en règle vis-à-vis de la FFBaD, et plus particulièrement à l'article 5.3.1. du règlement intérieur : tous les membres des associations affiliées doivent être possesseurs d'une licence délivrée par la FFBaD, de la Ligue de Normandie de Badminton. Le championnat Interclubs Jeunes de l'Eure comporte cinq divisions :

- Poussins ;
- Benjamins ;
- Minimes ;
- Cadets ;
- Juniors.

Suivant le nombre d'équipes engagées la compétition se déroulera sur une seule journée. La compétition s'organise autour de poules. Des équipes d'un même club peuvent se retrouver dans la même poule.

L'organisation de ces championnats est confiée à la Commission Vie Sportive Jeunes du CoDep27. La gestion des rencontres est déléguée aux clubs organisateurs

Article 1 : Inscriptions

1.1 Chaque club confirme l'engagement de chacune de ses équipes par l'intermédiaire du formulaire d'inscription reçu par mail. Les équipes inscrites enverront le formulaire d'inscription à la commission Jeunes du CoDep27 avant la date indiquée par ce dernier.

1.2 Les clubs peuvent inscrire une ou plusieurs équipes dans la même catégorie d'âge ; dans la mesure du possible, deux équipes d'un même club joueront alors dans des poules différentes.

1,3 La fusion entre plusieurs clubs pour créer une équipe dans une division est autorisée sous réserve d'être validée par la Commission Vie Sportive Jeunes du Comité.

1.4 Les frais d'inscriptions sont de 3€ par joueur.

1.5 Au moment de l'inscription, chaque équipe devra présenter une liste de joueurs comprenant au minimum 2 garçons et 1 fille. La somme des Classements Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la clôture des inscriptions des 2 meilleurs garçons et de la meilleure fille servira à déterminer la force des équipes et les têtes de série.

Article 2 : Frais et volants

2.1 Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacement.

2.2 Les volants (plastique) seront fournis par le CoDep27 ; toutefois à partir de la catégorie minime, les équipes peuvent jouer en volant plume d'un commun accord (fournis par les clubs).

Article 3 : Composition des équipes

3.1 Tout joueur peut s'inscrire soit dans sa catégorie d'âge soit dans une ou deux catégories supérieures. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ne pourront pas prendre part au championnat interclubs pendant la durée de la sanction. Le classement, le plus fort des trois disciplines, des joueurs dans toutes les catégories d'âges est limité à R4. Pour ces limitations on tiendra compte, pour toute la durée du championnat, du dernier classement FFBaD disponible à la clôture des inscriptions.

Pour chaque rencontre la participation d'un joueur non autorisé entraînera la perte de la rencontre sur le score de 4 à 0.

3.2 La composition minimale d'une équipe est de 2 hommes et 1 femme sur chaque rencontre. Un match forfait sera noté 21-0 / 21-0 sur la feuille de rencontre.

3.3 Un joueur ne peut disputer plus de deux matchs lors de la même rencontre.

Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est le double mixte qui sera sanctionné.

3.4 Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe d'interclubs.

Pour chaque rencontre la participation d'un joueur non autorisé entraînera la perte de la rencontre sur le score de 4 à 0.

Article 4 : Déroulement d'une rencontre

4.1 Une rencontre est composée de quatre matchs (tous les matchs doivent être joués) :

1 simple homme	SH
1 simple dame	SD
1 double homme	DH
1 double mixte	MX

4.2 Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire	1 point
Défaite	0 point
Forfait	-1 point

4.3 Les matchs sont auto-arbitrés, toute intervention extérieure au terrain est interdite concernant l'arbitrage. En particulier, les capitaines, entraîneurs, spectateurs et coéquipiers ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs, seuls les joueurs sont habilités à régler leurs éventuels problèmes. Par dérogation et pour les poussins et plus jeunes uniquement, les responsables adultes des équipes peuvent intervenir pour régler les éventuels problèmes.

Article 5 : La feuille de rencontre

5.1 Chaque équipe désigne un capitaine qui remplit avec soin sa partie de la feuille de rencontre.

5.2 Les résultats sont gérés et publiés sur Poona par la commission Vie Sportive Jeunes.

5.3 En cas de réclamation, une réserve doit être apposée sur la feuille de rencontre, dans l'emplacement prévu à cet effet. Le capitaine coche la case et indique brièvement l'objet de la réserve. Par la suite, une lettre explicative du capitaine de l'équipe plaignante doit parvenir au plus tard trois jours après la rencontre à la Commission Vie Sportive Jeunes, faute de quoi la réclamation ne sera pas examinée et sera classée sans suite. Si l'équipe adverse désire se justifier par rapport à la réserve inscrite sur la feuille de rencontre, elle devra suivre les mêmes conditions que définies précédemment.

Article 6 : Le classement

6.1 Une équipe complète (4 matchs disputés) se voit attribuer :

- 5 points pour une victoire ;
- 3 points pour une rencontre nulle ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point pour un forfait.

6.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres. S'il y a égalité entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées. En cas d'égalité, le classement est déterminé en fonction de la différence entre le nombre de matchs (sinon de sets, puis de points) gagnés et perdus tout au long de la saison régulière. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Article 7 : Récompenses

L'équipe vainqueur de chaque catégorie se verra remettre une récompense.